

Assemblée Générale du samedi 23 février 2019

Président de séance : *Catherine Boucon*

Secrétaire de séance : *Isabelle Tréheux*

1/ Introduction

Quorum atteint : 41 présents + 38 procurations = 79/140

Présentation de l'ordre du jour

Compte-rendu de l'AG 2018 sur l'exercice 2017 approuvé à l'unanimité.

2/ Lecture du rapport moral de la présidente (*Catherine*)

Après la suppression du contrat aidé de Robin, l'année 2018 nous a réservé quelques mauvaises surprises.

En juin, Jean Louis Roux qui avait mis ses talents d'architecte à notre service, a été victime d'un important AVC qui le laisse paralysé et aphasique. Philippe Lafaye pourra vous donner des nouvelles et une carte amicale va circuler parmi nous. Sa femme Catherine et lui ont vraiment besoin de notre soutien.

Ensuite, c'est Philippe Dartois que « le crabe a rattrapé ». Nous avons été témoins de son combat courageux et c'est avec joie que nous l'avons retrouvé !

Si je ne suis pas avec vous aujourd'hui, c'est aussi à cause de problèmes de santé, ceux de Jean Marie et les miens.

L'équipe Mazel a donc eu l'occasion de serrer les rangs et de s'entraider cette année.

Une anecdote pour clore ce chapitre très médical : le 10 janvier, avant de passer sur le billard, 4 personnes se sont succédées autour de mon bras pour installer une perfusion. On ne trouvait pas la veine ! A la 5^e piqûre, j'ai entendu « Ah ! vous faites de la résistance ! ». J'ai eu l'impression que tous les amis de Mazel étaient tout à coup autour de mon lit....

Cette année, on a beaucoup entendu parler de crise de la démocratie. Il est vrai que quand le citoyen désespère de changer quelque chose avec son bulletin de vote, quand il n'a plus confiance dans les partis ou les élus, il y a crise. Le mouvement des gilets jaunes en est une manifestation.

On pense souvent que c'est au niveau d'une petite communauté (un village de 2500 habitants, par exemple) que la démocratie a le plus de chance de bien fonctionner. Tout le monde se connaît, le maire vous salue. Il va même jusqu'à vous embrasser (au début de son mandat). En effet, vous le connaissiez avant qu'il soit maire, vous l'avez rencontré dans d'autres cercles, d'autres circonstances...

Et puis, voilà, il vous écrit par lettre recommandée. Vous avez un mois pour réagir mais lui vous fait attendre 6 mois pour répondre à votre demande de le rencontrer. Il ne vous connaît plus ! En attendant, sans espoir d'une possible conciliation, vous avez dû trouver un avocat, et le payer.

Voilà ce que peut devenir le fonctionnement de la démocratie à St Jean du Gard.

Du coup, chers adhérents, nous avons dû utiliser l'argent de vos cotisations pour payer des avocats.

Du coup, l'excellente gestion des trésoriers et du conseil d'administration est mise à mal. L'association puise dans ses réserves, non pour continuer la réhabilitation de la maison, non pour proposer un programme culturel, mais pour se défendre en justice.

Du coup, et c'est l'aspect le plus répugnant des choses, une personne en difficulté risque de se retrouver sans toit, privée de la yourte qui l'abritait depuis onze ans.

Toutes ces mésaventures ont révélé une équipe soudée, efficace, opiniâtre, en un mot, résistante. Qu'ils soient remerciés, la tâche a été dure !

Du manque de successeur à la présidence en 2018, est née l'idée d'une gestion plus collégiale. Une expérience de fonctionnement plus démocratique à notre échelle. Vous aurez à en décider tout à l'heure.

Au moment d'abandonner « pour de bon » la présidence, cette faculté de se remettre en question, de s'adapter à la réalité, de tenter un nouveau fonctionnement démocratique, est pour moi un gage de longévité de notre association.

Ce passage à la présidence a été pour moi un grand bonheur, fait de rencontres, de complicités multiples, de créativité aussi. Merci à Jacques qui est venu me chercher en 2014 et m'a aidée chaque fois que je me suis tournée vers lui. Merci aux personnes du CA et au bureau sur lequel je pouvais vraiment compter, merci à tous ceux qui feront Mazel demain !

Alix Gilles.

La présentation du rapport moral est approuvée.

3/ Rapport financier (Philippe Dartois)

- Des éléments datés de 1998 et 1999 permettent une réévaluation et expliquent la variation du total du bilan. Apparaissent des Sicav (placement donc cela suppose des recettes, donc subventions. Jean Colleu, trésorier à l'époque, rapporte que cela venait d'une subvention du ministère du tourisme en 1998)
- Déficit de financement. Charges futures d'amortissement à prévoir : 2335.80 à trouver sur 10 ou 15 ans, c'est-à-dire rien d'impossible.
- Valorisation du bénévolat et discussion sur son intérêt. Bénévolat en fonction des missions (et commissions) a pour intérêt de pouvoir cibler et justifier les demandes de subvention.

1ère résolution, vote de l'exercice : approuvée à l'unanimité

2ème résolution, affecter le résultat déficitaire de l'exercice : approuvée à l'unanimité

4/ Rapport d'activités 2018 et projets 2019

a) Historique de l'association : Présentation d'une frise par Jacques pour expliquer les projets au long cours.

Jacques remercie Alix pour avoir accepté de prendre le relais et de l'avoir fait avec sa compétence.

La frise historique " donne un coup de vieux". Elle fait 2m10 et commence par la naissance d'Abraham Mazel le 5/09/1677.

1952 : Plaque posée.

Août 1989 : Reconnaissance de la valeur de la maison.

5/09/1992 : Première présentation des projets de l'association en mairie

31/05/1995 : Achat de la maison

24/10/2015 : 20 ans de la maison

b) Rencontres du film : Marie-Pierre

Jusqu'en 2018, rencontres sur le même thème que les Rencontres d'été

22/23/24 mars 2019 : choix de se libérer de cette contrainte thématique en conservant "Luttes et résistances", la qualité cinématographique et les rencontres avec les réalisateurs. Ces critères n'excluent pas les exceptions, dixit Christian Ugolini. Logistique importante (accueil, communication).

Cette année, 11 films d'origines géographiques variées.

c) Rencontres d'été : Violette

2018, nouveauté avec les ateliers écriture, théâtre. Bilan financier tout juste équilibré et bonne fréquentation

5/6/7 juillet 2019 : Résistance et désobéissance. Intervenants : François Roux, P.Cabanel, Albert Ogien, C.Serre, C.Léonard, J.Inrep, Alain Desjardins, Xavier Renou.

Lecture théâtralisée préparée en amont par un atelier sur plusieurs mois avec Jean Delval. Appel à participation.

d) Autres activités Mazel : Isabelle

Parmi les activités de Mazel en dehors des événements inscrits chaque année au calendrier tels que les Rencontres du film et d'été et les journées du patrimoine, on compte en 2018 :

- 3 Poivriers / an (mise en page Véronique Gealageas puis Claude Baty)

- 1 conférence-débat en janvier à la salle Stevenson avec Bernard Friot "vaincre la politique capitaliste"
- 5 Casse croûtes :

Extractivisme, par Anna Bednik, journaliste / Mouvement d'action Non violente/ "Comment résister aujourd'hui ?" par Stéphane Lavignotte, journaliste / Témoignages sur la situation en Palestine / Elisée Reclus par Michel Hayotte

- Des spectacles en partenariat avec d'autres associations dont le collectif migrants : contes irlandais / Film de Benjamin Hennot Stan et Ulysse / Duo Azarak / contes africains/ petit déjeuner solidarité / Déconnomistes
- Accueil à Mazel

- Réunions de l'association : 6 CA, 9 bureaux, 4 Rencontres du film, 6 Rencontres d'été
 - Groupes de passage : Mars : randonneurs FIRA et éclaireurs/ Mai : aikido/ Juillet : yoga du rire
 - Groupes de réflexion : Avril : Nunantak, 3 jours / Oct. : collectif de jeunes agriculteurs, 3 jours
 - Résidences artistiques :
 Théâtre : Mai : I.Rotolo 3 jours / Juillet : Matisse Bonzon et Camilha (Quand viendra la vague) / Nov/décembre : 6 jours Anne Taupin et duo Azarak (Le Roi des fantômes)
 Musique : Trio de Lutzia Sonorum 4 jours en oct

- Prochains événements prévus par l'association en 2019

27 avril : la puissance du manque lecture-spectacle présentée par Jean Delval

18 mai : Casse-croûte avec Isabelle Rome, magistrate

30 juin : Trio de Lutzia Sonorum au Temple de Mialet

e) Patrimoine : *Philippe L.*

- Volet immobilier de la maison Mazel : Plans et devis effectué par JLRoux : projets bibliothèque, studio pour résidences, salle voûtée multi-usage, chauffage au sol.

Un architecte en activité, de Perpignan Frédéric Christian Déaux mais qui vient souvent dans la région, est prêt à prendre le relais pour bâtir un dossier 'fondation du patrimoine' qui nécessite une expression architecturale certaine.

- Projet d'un espace naturel autour de la maison sur des thèmes abordant les pays du refuge et une forêt comestible.

Un architecte paysagiste, S.Georgis, est venu visiter et a transmis analyse et propositions à propos du terrain. Propose de faire appel à un jeune architecte paysagiste pour les méthodes de mise en place.

Isabelle Fardoux Jouve suggère de rencontrer Claire Dutray la responsable du Parc national des Cévennes avant élaboration du projet.

f) Travaux : *Michel*

Plancher de la bibliothèque, plan de travail (Robin) , escalier extérieur (Marieja et Marc Galodé), achat poêle, installation d'une douche.

A faire en 2019 : éclairage tunnel, peinture du sol grande salle, étagères de la bibliothèque, étanchéité de la terrasse

g) Randonnées tourisme : *André*

Chemin muletier par les Cazals..."de Mazel à Mazel". A faire cette année.

h) Point sur l'implication de l'association dans le collectif « réfugiés » : *Anne Galodé*

En 2018, le collectif qui regroupe l'association A. Mazel, l'Oustal, les Restos du cœur, Cévennes sans frontière et l'Eglise réformée s'est réuni une fois par mois. Certains d'entre vous reçoivent après chaque réunion un compte rendu.

En décembre, Vadim et Zalina ont obtenu un titre de séjour de un an renouvelable. Ils ont pour l'instant un récépissé, la carte définitive dans un, deux, trois mois ? En attendant les démarches administratives sont en cours.

Albina, Samit et Osman sont toujours hébergés gratuitement chez les Fourcaud au Rhode après avoir passé l'été chez les Launay qui ont mis à leur disposition un gîte à côté de leur maison. Nous espérons pouvoir plus aider cette famille quand Vadim et Zalina « voleront de leurs propres ailes »

Nous avons aidé aussi ponctuellement un jeune réfugié mineur qui suit une formation au Lycée Hôtelier.

Des événements réguliers s'organisent en soutien aux familles et se déroulent à la maison Mazel, au Merlet, aux journées de l'arbre et du fruit, sous les halles, à la Lézarde...

Appel à dons. Parmi les donateurs, les adhérents de l'association A. Mazel sont nombreux. Si certains d'entre vous désirent soutenir le collectif financièrement, ils peuvent prendre contact avec Anne Galodé pour expliquer les modalités de dons ou de virement mensuels permanent. (Nous rappelons que 66% des dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu).

i) Les rencontres avec Madame Spiler : Gilles

Explication de la démarche depuis la rencontre avec Suzanne Spiler, le travail des collégiens et l'élaboration du livret, jusqu'aux deux rencontres prévues à St Jean du Gard en mars et avril.

Gilles évoque son prochain projet sur la résistance dans le cadre de son métier d'enseignant : "Ces jeunes qui ont dit non".

Lance aussi un appel pour qu'il y ait plus de monde dans les commissions de préparation des Rencontres.

Rapport d'activités approuvé à l'unanimité

5/ Yourte et poursuite judiciaire par la mairie de St Jean du Gard : *Philippe L.et Catherine*

Présentation résumée du problème par Philippe

En 2007, avec l'accord de l'association, Véronique Gealageas installe une petite yourte de 24 m2 sur la parcelle numéro 218, à proximité du réservoir d'eau alimentant le hameau de Falguières.

Utilisant cette yourte à titre de logement, elle s'engage en contrepartie à réaliser bénévolement des travaux utiles à l'association, ce qu'elle fait régulièrement jusqu'en 2017 (mise en page du Poivrier, tenue des stands librairie Mazel).

Plus de 10 ans après, le 5 juin 2018, le maire de St Jean du Gard nous adresse un courrier précisant que la police municipale lui a fait rapport de la présence d'une yourte qui constitue une infraction aux dispositions du code de l'urbanisme et au règlement du PLU. Il ajoute en avoir informé le procureur de la république à Alés, et nous demande sous 1 mois de lui faire connaître nos observations.

Le 21 juin, nous répondons en indiquant notre souhait de pouvoir mettre fin le plus rapidement possible au litige, lui demandons de nous transmettre le rapport de police municipale, et de nous préciser la nature exacte de travaux litigieux mentionnés.

Le 20 juillet, nous lui adressons tous les justificatifs en notre possession (dont l'exécution de travaux de drainage réalisés autour de la yourte par les services techniques de la municipalité d'alors) et lui demandons de le rencontrer au plus tôt afin de rechercher avec lui une solution qui satisferait et l'esprit dans lequel nous avons autorisé cette installation, et les impératifs du Plan Local d'Urbanisme dont nous comprenons le sens.

Aucune réponse n'est faite à nos courriers de demandes de rencontre envoyés avec AR.

Le 23 novembre, nous nous rendons à la convocation de l'officier de gendarmerie de St Jean du Gard pour lui remettre des documents destinés au procureur de la république d'Alès.

Le 29 novembre, nous recevons par huissier un courrier d'assignation de la mairie de St Jean du Gard à comparaître devant le Tribunal de Grande Instance d'Alès, impliquant pour notre association l'obligation de recourir aux services d'un(e) avocat(e).

Sur les conseils de l'avocat François Roux, nous prenons rendez-vous avec M^o Bras, avocate spécialisée en droit de l'environnement et de l'urbanisme (Montpellier).

Mesurant sa parfaite connaissance des règles qui s'appliquent à notre affaire, nous réalisons qu'un jugement au tribunal d'Alès pourrait ne pas nous être favorable, et nous condamnerait à devoir payer des pénalités très importantes..

Pour obtenir du tribunal l'arrêt de la procédure, elle nous demande de convaincre Véronique de déménager rapidement sa yourte et de faire constater l'enlèvement par la police municipale. Nous en informons Véronique.

Puis, l'avocate nous demande des courriers de personnalités locales attestant de l'installation de la yourte en 2007 (la présence d'une yourte supérieure à 10 années pourrait entraîner prescription). Nous transmettons ces courriers, qu'elle communique ensuite au tribunal d'instance d'Alès.

Le 22 janvier 2019, Véronique Gealageas prend l'initiative de rencontrer le maire qui lui accorde un délai de 3 mois pour l'enlèvement de sa yourte, en échange d'un engagement écrit (qu'elle lui fait).

Le 12 février, nous envoyons un courrier AR demandant au maire de bien vouloir se soucier activement du futur relogement de Véronique.

Enfin, à la demande téléphonique de la secrétaire du maire, nous nous rendons le mardi 19 février à 10 heures au cabinet de Michel Ruas. Après nous avoir tenu des propos surréalistes, il indique que si Véronique procède à l'enlèvement de la yourte dans les 3 mois, il retirera sa plainte au tribunal.

D'ores et déjà, l'absence systématique de réponse à nos courriers accompagnée d'une instrumentalisation de la justice ont un coût financier élevé pour notre association (supérieur à 2.000 euros).

Échanges

Catherine précise que la demande de rendez-vous date de juillet 2018 et que selon le maire, c'est sa secrétaire qui a pris cette initiative de proposer un rendez-vous à l'association pour le 19 février et qu'il ne savait pas de quoi il s'agissait quand il les a reçus elle et Philippe.

Bernard Blangenois au moment du 'débat national' a pris le maire à partie en le traitant de menteur mais a répondu agir seul et non pas au nom de l'association, ce que Philippe a rétorqué aussi au maire quand il en a fait mention - ce qui prouve que M.Ruas ne perd la mémoire que lorsque ça l'arrange -.

Philippe a restitué à l'avocate l'entretien. Le maire prétend pouvoir retirer sa plainte. L'avocate va tout faire pour gagner ce procès. Mais souhaite que la yourte soit enlevée pour retirer un argument au maire. Ce qui signifie que le maire obtient ce qu'il voulait.

Autre idée : temporiser un an...en attendant les municipales ?

En fonction de l'encombrement du tribunal d'Alès, une date sera décidée prochainement.

Pas de pression sur Véronique pour qu'elle démonte sa yourte. Elle est actuellement hébergée jusqu'à mi-avril dans le presbytère de Mialet.

6/ Association collégiale, règlement intérieur: *Philippe L.*

2019 : Pas de changements au niveau des statuts mais expérience d'une forme d'organisation collégiale par commission.

(Cf Règlement intérieur fourni en annexe.)

2020 : Assemblée Générale Extraordinaire et changement de statuts avec co-présidence partagée entre les membres du CA. Le fonctionnement interne repose sur des commissions de travail.

Question de Jean Colleu : est-ce légal ? :oui accepté dans le cadre de la Loi 1901.

Remarque de Jacques Verseils : ravi que cela se profile enfin. Pas d'inquiétude sur la loi 1901. Il faut juste qu'il y ait un responsable. Mise en garde cependant : ne pas être trop administratif dans notre fonctionnement mais privilégier la souplesse.

Isabelle Fardoux-Jouve suggère de se tourner vers le service civique pour nous seconder (notamment pour la coordination) : 20 h par mois.

Mise en garde de M.Inrep sur la cohérence entre les co-présidents pour les prises de position afin d'éviter confusions ou malentendus.

L'AG est d'accord pour cette expérimentation.

7/ Élection au Conseil d'Administration : *Catherine*

Point sur les fins de mandats ou démissions : Jean-Louis Roux, Rachel Barral , Anne Galodé et Jean-Marie Delcourt. Les sortants sont chaleureusement remerciés pour leur implication.

Candidatures :

- Claude Dalbera, jusque là résident au Burkina Faso, fidèle de l'association Mazel. Défend la valeur de la liberté de conscience. A souvent tenu des rôles de secrétaire général (Clap, de Frère des hommes et d'autres).

- Delphine Desyeux, danseuse, a fait partie du premier comité de parrainage à la création de la maison Mazel. Pose sa candidature, d'accord pour être secrétaire adjointe mais précise qu'elle a peu de disponibilités suite à son accident.

Isabelle et Jocelyn Rebourcet, absents et pas à jour de leur cotisation à ce jour. Leur candidature est reportée avec l'accord de l'AG. Ils en seront informés par Catherine.

Élection des deux candidats. à l'unanimité.

8/ Conclusion et clôture de l'AG : *Catherine*

Rappel sur la situation financière en berne et remerciements pour la participation de chacun.

Invitation à boire le verre de l'amitié et une " grignotte "